

Association SPHERES

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 Juillet 2020

Après une année exceptionnelle, comprenant une période de deuil et la période de confinement, l'assemblée générale semestrielle s'est tenue le 12 Juillet 2020, au Lieu-Dit Le Bénéfice, commune de St Austremonne (43380) pour clôturer l'exercice du Conseil d'Administration élu le 15 juin 2019.

Les membres du Conseil d'Administration sortant et des commissions ont présidé collégalement la séance et assuré le secrétariat de manière participative.

Étaient présent-e-s :

20 adhérent-e-s à jour de leur cotisation :

Thomas Poidevin ; Jean-Charles Pascal ; Justine Carlier ; Cyril Libert ; Ophélie Buisan ; Nicolas Chaudoir ; Billitis Hamdi ; Timothée Grovel ; Antoine Bissier ; Norbert Dutranoy ; JB Chavarot ; Christine Hinterstein ; Daniel Giordano ; Emmanuelle Hap ; Nathalie Jourdain ; Gabriel Jourdain ; Mélanie Riondel ; Stéphane Raverdy ; Olivier Kotvas ; Chloé Zéganadin.

Étaient représenté-e-s :

5 adhérent-e-s à jour de leur cotisation :

Franck Grousseau ; Béatrice Bissier ; Pierre Bissier ; Esther Farrache ; Nicolas Zaradzki

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- ***Bilan Moral***
 - Vie générale de l'association
 - Bilan des stands de restauration
 - Bilan du Festival « Comme un détour »
 - Bilan Structurel
 - ***Bilan Financier***
 - Bilan Trésorerie
 - Bilan Comptable
 - ***Perspectives***
 - Temps de discussion collective et de recherche d'idées
 - ***Réévaluation***
 - État des lieux à réaliser
 - Diagnostics
 - Réécriture des statuts et Assemblée Générale Extraordinaire
 - ***Commissions et Autonomie d'action***
 - Création de la Commission Action
 - Création d'un budget numérique
 - Réflexion sur la possibilité d'un autre festival
 - Lancement d'une prospection immobilière
 - ***Élection d'un nouveau Conseil d'Administration***
-

- **1. Bilan Moral**

- A. Vie générale de l'association

Le second semestre 2019 fut particulièrement intense et compliqué à gérer pour notre jeune association. L'émulsion provoqué par l'organisation du festival « Comme un détour » en octobre, qui a été anticipé des mois à l'avance, fut suivie d'une période très dure où nous avons dû faire face à un deuil au sein de notre groupe.

La perte de dynamisme qui a suivi a renforcé un manque de cohésion et un manque de communication auprès des membres. Puis lorsque quelques mois étaient passés, les tentatives de relancer l'action associative se sont heurtées au protocole sanitaire national et le confinement n'as pas aidé à retrouver une émulsion et un faire-ensemble.

De nombreuses fatigues et usures se sont faites sentir tout au long des dix-huit mois précédents, problématiques de cohésion, manquements dans le partage des tâches, déséquilibres... Elles nous invitent à réinventer notre projet mais aussi notre participation, nos engagements, notre régularité. Elles invitent aussi à réévaluer nos méthodes, nos objectifs, nos outils... Des problèmes humains courants dans les associations aux problèmes techniques, notre association a besoin de prendre un temps pour les cerner, les évaluer et proposer des pistes de réflexion, de nouvelles organisations, de la cohésion et un nouvel élan pour faire perdurer son projet.

- B. Bilan des stands de restauration

L'année 2019 est clairement l'année des ventes. L'équipe de restauration qui a assuré un roulement sur de très nombreux marchés, à Langeac, La Chomette, mais aussi parfois Blesles ou Allègre, ainsi qu'une présence au festival du court-métrage de Tailhac.

Cette action répétée a permis, à la fois de réaliser un profit permettant d'augmenter le budget du festival, mais aussi et surtout, de rendre visible l'association là où le public peut la voir. Assurer une présence dans tant de lieux et d'occasions a permis de discuter du projet associatif avec des personnes que nous ne croisons que peu, ou dans des occasions ne permettant pas d'exposer l'idée d'un lieu collectif d'activités inter-associatives.

- C. Bilan du Festival « Comme un détour »

Le Festival organisé à Chilhac début octobre 2019 fut un réel succès. Organisé par une douzaine de personne, avec l'appui d'une trentaine de bénévoles et d'une trentaine d'artistes, le festival « Comme un Détour » a su faire converger 1600 personnes sur le camping de Chilhac.

La commune nous a accueilli avec beaucoup de bienveillance et le soutien de nombreux partenaires nous fut indispensable. Concerts, spectacles, animations multiples et variées, présence de nombreuses associations apportant leurs savoirs-faires, tout ça dans un cadre idyllique avec trois superbes chapiteaux, différents espaces et un public émerveillé, le festival a su faire parler de lui.

Même si plusieurs problématiques ont émergé dans la gestion d'un tel événement, ce fut un réel moment de cohésion et de solidarité entre les organisateurs qui, pour le premier festival porté par cette équipe réduite, fut couronné de succès.

Bien sûr tout ne fut pas idéal dans la gestion de cet événement, mais les différents questionnements qui en ont émergés (respect du processus démocratique, traçabilité comptable accrue, gestion des ressources...) permettent d'envisager des « processus », ou manières de faire, optimisées pour une future organisation de nouveaux événements.

- D. Bilan structurel

L'association SPHERES avait, courant 2019, envoyé à la direction générale des finances publiques, une demande d'avis sur son caractère d'Intérêt Général, entre autres choses pour pouvoir émettre des reçus fiscaux permettant aux donateur-riche-s de déduire une part de leur-s don-s de leurs impôts.

Cette demande s'est vue opposée un refus motivé explicitant plusieurs problématiques nous empêchant actuellement de recevoir un avis favorable. Parmi ces problématiques, trois sont statutaires. En effet, les modalités d'exercice des fonctions au sein du Conseil d'Administration, la non distribution des profits ainsi que la non attribution de l'actif en cas de dissolution à des membres ne sont pas suffisamment spécifiés. La gestion désintéressée de l'association est dès lors présumée sous réserve de modifications statutaires précisant ces points.

Parallèlement à cette insuffisance statutaire, trois autres éléments sont, selon la direction des finances, insuffisamment appuyés par des activités concrètes, des informations sur nos pratiques monétaires, et la portée de notre action au-delà d'un cercle restreint de personnes. En effet, l'analyse des activités réalisées révélait peu d'activités concrètes en dehors de la gestion administrative du projet, l'examen de la non lucrativité demandait des compléments d'informations sur le caractère payant ou gratuit de nos actions et les prix pratiqués, enfin la notion d'action public destinée à un cercle non restreint n'était au demeurant qu'un simple souhait n'ayant pas encore trouvé sa réalité. Il est important de noter que ces différentes problématiques répondent à l'état de l'association en juin 2019, et donc avant les partenariats pluriels de l'été (Grenouille, La grange à Palabre, Au Plus Près..) et surtout avant la réalisation du festival Comme un Détour.

Ces différents points nous permettent de planifier une évolution de l'association et de son action permettant d'atteindre les critères demandés, une modification statutaire était déjà envisagée pour d'autres points de fonctionnement auxquels les éléments soulevés ici peuvent venir se greffer en une même Assemblée Générale Extraordinaire dédiée à réévaluer et réactualiser formes fonctions et modes d'organisation au sein de l'association. De même, la pratique hors d'un cercle restreint d'activités à caractère non lucratif viendra étayer un futur dossier demandant une réévaluation de cet avis qui pour l'instant nous est défavorable.

Après l'exposé des différents éléments composant le bilan moral de ce Conseil d'Administration ayant tacitement été reconduit de sept mois après un deuil et la période de confinement, l'assemblée se prononce sur son approbation.

Vote d'approbation du Bilan Moral : Unanimité (25 / 25 présent-e-s et représenté-e-s)

Le bilan moral est approuvé.

- **2. Bilan Financier**

Il a été choisi, afin de clarifier les tâches, de séparer la gestion des trésoreries et le travail de comptabilité. La trésorerie est définie par la notion de trésor, soit les sommes d'argent que l'association possède, en banque et en liquidités, et le fait de réaliser des actes de trésorerie, dépenses ou recettes. La comptabilité quant à elle, est définie par la notion de compte, soit le fait de vérifier les différents mouvements financiers, leur origine et leur destination, leur nature, en bref, de tracer l'historique complet des différents actes de trésorerie.

- A. Bilan Trésorerie

Dès 2019 les activités de l'association ont commencé à se diversifier. Au cours de l'année 2018 n'existaient comme type de mouvement que les dons et les adhésions. L'année 2019 fut celle du développement de la vente au sein de notre association. Ainsi, le volume de transactions financières s'est non seulement considérablement accru, mais il s'est aussi diversifié.

Nous pouvons considérer les catégories ci-dessous comme les principaux types de recettes :

- **Adhésions**
 - En personne : *espèces et chèques.*
 - En ligne : *cartes bleues via helloasso ou virements via rib.*
- **Ventes de l'association**
 - Stands de Restauration : *espèces, chèques.*
 - Festival : Buvette : *espèces, chèques, carte bleue.*
 - Festival : Restauration : *espèces, chèques, carte bleue.*
 - Festival : Vente spectaculaire : *espèces, chèques, virements, carte bleue.*
- **Billetterie à prix libre**
- **Dons**
 - Dons manuels : *espèces et chèques.*
 - Dons en ligne : *cartes bleues via helloasso ou virements via rib.*
 - Dons en nature : *refus de remboursement de la part de prestataires ou partenaires.*

De la même manière, les dépenses de ce Conseil d'Administration se sont multipliées, essentiellement en lien avec l'organisation du festival. Si lors des CA précédents le volume de dépense était nettement réduit par rapport à ce dernier mandat, c'est qu'il était essentiellement utilisé pour du service (Impressions, Locations, Assurance, Frais postaux...) et ne comptait que très peu d'achats de biens. Avec le développement des stands de bouche et l'organisation du festival, l'achat de matières et de fournitures est devenu la principale catégorie de dépense.

Nous pouvons lister ci-dessous les principaux types de dépenses de ce quatrième CA :

• Achats de matière et fournitures	Un peu moins de 10 000€
• Rémunérations intermédiaires et honoraires	Un peu plus de 2 000€
• Locations	Près de 1 500€
• Assurance	Un peu plus de 300€
• Entretien et réparations	150 €
• Frais bancaires	Près de 150 €
• Documentation	Autour de 100 €
• Publicité	Un peu moins de 100 €
• Télécommunications et frais postaux	Un peu moins de 100 €

Avec la diversification des activités de l'association les actes de trésorerie se sont multipliés et ont engendrés un volume d'informations que l'association n'était encore pas entraînée à traiter. De ce fait, quelques incohérences comptables ont été relevées et mettent en avant la nécessité d'une traçabilité complète de chaque mouvement. La création d'une commission comptable a permis de réaliser l'équivalent d'un audit interne, afin de déterminer l'ensemble de nos transactions, les tracer, et mettre en place un outil capable de fournir une comptabilité précise.

- B. Bilan Comptable
- Pour rappel, lors de l'élection du CA4, à l'AG du 15 juin 2019, l'association détenait : ***toutes trésoreries confondues, un total de 10 662,42€.***
- Lors de la clôture de son exercice exceptionnel de treize mois, le CA4 annonçait ***un total de trésoreries de 33 034,79€.***

Ce mandat se conclut donc avec un excédent total de 22 372,37€.

Une progression nettement encourageante puisque la collecte de fond destinée à l'achat d'un lieu collectif, collecte lancée depuis 18 mois au jour de l'assemblée, a atteint un total de 31 582,67€ sur les 33 034,79€ de trésorerie de l'association.

Cette épargne, dénommée « Trésorerie d'Acquisition » reste inutilisée en l'attente d'une Assemblée Générale Extraordinaire future dédiée à son attribution.

La trésorerie de fonctionnement de l'association présente quant à elle un solde de 1 452,15€, ce qui attribue selon le calcul statutaire, un **budget de 726€ pour le CA5**.

Comme annoncé précédemment, la traçabilité d'un si grand volume d'opérations financières a été un déficit pour l'association. La commission comptable a mis en place un tableur composé de formules automatiques qui est destiné à faciliter le suivi des opérations. La version actuelle est encore un prototype qui doit être finaliser pour permettre à l'association de disposer d'un outil fiable pour visibiliser ses volumes d'échanges et faciliter la production des bilans comptables, comptes de résultats, et autres documents justificatifs attestant à la fois d'une gestion désintéressée de l'association par ses membres mais aussi d'un fonctionnement clair, accessible à tous, et permettant la publication d'une comptabilité publique annuelle.

Après l'exposé des différents éléments composant le bilan financier de ces treize mois d'exercice, l'assemblée se prononce sur son approbation.

Vote d'approbation du Bilan Financier: Unanimité (25 / 25 présent-e-s et représenté-e-s)

Le bilan financier est approuvé.

- **3. Perspectives**

Un temps de discussion collective et de recherche d'idées a été pris afin de faire émerger des pistes d'actions ou d'organisations possibles pour notre projet associatif.

- A. Passation de fonction :

Un système à trois niveaux a été proposé afin de former au fur et à mesure les successeurs de certains postes tout en maintenant un référent capable de venir en aide à l'équipe en charge. Ce système, baptisé ici padawan-jedi-yoda, propose qu'une personne en charge d'une tâche ou d'une fonction, le jedi, soit accompagné dans la réalisation de sa tâche ou de sa fonction par la personne qui lui succédera, le padawan. Ainsi le padawan apprend en réalisant la tâche en collaboration avec la personne en charge. Pendant ce temps, afin d'assurer un retour d'expérience et un support technique, leur prédécesseur, le yoda, reste disponible afin de supporter l'équipe en charge dans sa tâche et l'aider à surmonter les éventuelles difficultés.

- B. Œuvres cédées non mises en vente lors de la vente spectaculaire :

Pendant le festival d'octobre 2019, seulement la moitié des œuvres ont pu être présentées à la vente spectaculaire. Les œuvres restantes doivent être dévolues. Afin de procéder à une nouvelle vente, l'association doit mettre à jour son catalogue et déterminer les moyens d'exposition et de vente. Ont été proposées des pistes de partenariats parmi lesquelles la possibilité de s'organiser avec l'association Grenouille sur Langeac, ou l'éventualité d'une exposition au Klash, lieu collectif d'ateliers et boutique sur la Chaise-Dieu. La dernière piste étant l'organisation d'un événement dans le lieu temporaire proposé par l'association Senoïs, le K-fé Cirk à St Austremoine.

- C. Volonté d'actions concrètes

Depuis un certain moment s'exprime le besoin de développer l'action concrète au sein du projet de lieu collectif. Lors de ce tour de table ce désir d'action s'est exprimé avec force sous des pistes plurielles. La possibilité pour des individus qui le souhaiteraient d'agir de manière autonome pour aider à faire avancer le projet a été renforcée par plusieurs exemples et propositions.

Des limites sur l'autonomie d'action d'une commission dédiée à l'action existent cependant sur deux points, l'image que l'association véhicule et une quelconque action sur le budget de l'association.

L'exemple des stands de restauration est réapparu lors de cette discussion ainsi que l'initiative de deux membres qui, par leur action au sein d'une autre structure, se sont vus attribués un salaire pour leur action qu'ils ont cédé à notre association afin de participer à l'élan commun et poser les bases du budget de notre festival. Jouer de la musique au chapeau, imprimer et vendre des produits dérivés de nos productions, telles que cartes postales ou affiches, viennent introduire une nouvelle dimension dans l'idée d'autonomie d'action de chacun : Chaque personne qui souhaite soutenir le projet peut, par ses propres moyens, proposer un bien ou un service, et offrir à l'association le fruit de son travail, ou le résultat de ses ventes.

En dehors de l'administration, l'association doit, pour retrouver de la vigueur, développer un pôle d'action qui ne repose pas sur le Conseil d'Administration, où l'initiative vient du cœur de l'association, de ses membres, et non pas seulement de celles et ceux qui ont accepté la charge et la responsabilité d'administrer l'association durant un mandat ou plus.

Ainsi, ce désir a également fait émerger le besoin d'avoir accès à des lieux pour les dédier à de l'action concrète, hors des domaines administratifs, juridiques et financiers : créer un espace pour se demander ce que l'on fait et ce que l'on souhaite faire et pour le faire ensemble.

Les associations affiliées sont également une manière d'amorcer l'action concrète sans systématiquement se référer au Conseil d'Administration de SPHERES. Pas d'Triche, l'Atelier Royal Cambouis et le Plan Cult' sont des pistes concrètes d'action que chacun-e peut investir.

Jusque-là, ces associations, qui ont été créées à la suite de SPHERES pour incarner la future vie du lieu, pendant que SPHERES incarnait sa gestion, n'ont pas encore pleinement trouvé leur essor et n'attendent que des personnes motivées pour réinventer leurs actions et en développer de nouvelles. Ces associations sont autonomes et permettent de créer des espaces de libertés permettant de fédérer autour du projet de lieu collectif par l'action concrète et de manière parfois plus informelle.

- D. La création d'un fichier ressources

Jusque-là SPHERES fut une vaste expérimentation. La plupart des individus qui l'ont fait émerger étaient novices et l'association a dû naître tout en découvrant au fur et à mesure ses besoins et ses obligations. Il devient important, afin de visibiliser les forces et les faiblesses de la communauté que forment SPHERES, ses membres actifs, ses adhérents, les associations affiliées, les associations adhérentes, les amis, et les partenaires possibles, de créer un fichier ressources qui pourrait lister les différentes personnes souhaitant aider notre projet, leurs compétences, le matériel qui pourrait occasionnellement être mis à disposition, les envies de bénévolats ou les intérêts dans tel ou tel domaine. Ce fichier pourrait ensuite servir de support à la gestion des bénévoles événementiels, permettre de trouver un support technique adapté aux problématiques du moment, renforcer la collaboration et inclure de nouvelles personnes dans la réalisation de certaines missions.

4. Réévaluation

- A. État des lieux à réaliser

Le projet de lieu collectif d'activités a émergé au cours de l'année 2017 et, à la suite d'une dizaine de réunion, a été créée SPHERES au printemps 2018. Après trois années d'existence, certaines pratiques et certains outils mis en place nécessitent d'être réévalués. Cette idée de réévaluation peut être abordée sous deux angles parallèlement, l'inventaire de nos actions et de nos outils comparés à leur efficacité et leur simplicité d'usage, mais également sous l'angle des freins et des blocages qui devra passer par un diagnostic pour chaque problème afin de proposer des pistes d'évolution pour le groupe, le projet, et les individus qui forment la communauté.

Beaucoup de choses ont été pensées, discutées, et parfois jamais réellement expérimentées, ou encore parfois n'ont pas pu être suivies de manière assidue. En passant du secrétariat tournant au relevé des tirelires de collecte, les conseils d'administrations successifs ont fait émerger de multiples initiatives qui n'ont pas toutes été maintenues.

Ces enjeux demandent de créer un temps de réflexion et de discussion dédié à l'évaluation des méthodes et des outils mais ce même temps lui aussi demande un travail préalable d'identification de l'ensemble des actions menées depuis le début de ce projet, l'historique des initiatives et de leurs aboutissements. Ce protocole, qui pourra être initié par le CA à venir et perdurer au-delà, pourrait permettre de réinventer notre organisation interne afin de faire perdurer plusieurs types de pratiques de manières complémentaires plutôt qu'en les opposant.

- B. Diagnostics

Parallèlement à ce travail de réinvention structurelle, un diagnostic des problèmes est nécessaire. En passant par les peurs et freins des individus, les enjeux de temps, d'implication et de pouvoir, mais également le non aboutissement de certaines actions ou l'impossibilité de maintenir un rythme associatif régulier, de nombreux points ont posés problèmes durant cette aventure collective.

Afin de rester fidèle à la notion d'ouverture à tous et toutes, mais également de laisser de la place à l'individu, ses choix et ses positionnements affinitaires, notre projet doit en partie se réinventer. Souligner les dysfonctionnements est une action rarement agréable mais ce travail peut permettre à des voix de s'exprimer, aux fonctionnements de se diversifier, et à certaines situations de ne plus se reproduire. En complément du travail de réévaluation des outils et des méthodes, les peurs, blocages, freins, conflits, oppositions récurrentes doivent être traitées comme des pistes d'ouverture, d'adaptabilité et d'ajustement du projet au groupe humain qui le fait vivre et d'aide, pour ce même groupe, face à la gestion d'un projet conséquent et les responsabilités qui en découlent.

- C. Réécriture des statuts et Assemblée Générale Extraordinaire

La réflexion sur un changement de durée et de modalité d'organisation et de composition du CA est présente depuis plusieurs mois. Lors de cette assemblée s'est renforcée le souhait de faire muter, tout du moins en l'attente de l'achat du lieu, la durée de mandat et le nombre minimum des membres composant un CA. La possibilité de sièges vacants a été également soulignée.

Ces différents éléments engagent à une réécriture partielle des statuts de l'association SPHERES qui devront être votés en Assemblée Générale Extraordinaire.

De même les éléments soulignés par la Direction Générale des Finances Publiques tend à nous pousser à clarifier certains paragraphes des statuts, en particuliers les articles 10 – Conseil d'Administration, 11 – Finances de l'association, 14 – Dissolution.

Un autre point, la gestion des trésoreries et de la comptabilité, est également sujet à assemblée générale extraordinaire pour compléter si nécessaire les statuts actualisés par des éléments de règlement intérieur.

Le futur Conseil d'Administration est ainsi invité à organiser une AGE d'ici la fin de son mandat afin de pouvoir procéder aux débats et modifications nécessaires.

- **5. Commissions et Autonomie d'action**

Deux adhérent-e-s n'ayant pu rester jusqu'à la fin, les votes suivants seront effectués sur un total de 23 adhérent-e-s présent-e-s ou représenté-e-s.

Hors de la « charge » du Conseil d'Administration, mais sous sa tutelle, les commissions ont été au cœur du débat sur l'autonomie d'action. En effet selon le fonctionnement inscrit au règlement intérieur voté en AGE le 9 décembre 2018, chaque commission doit, lors de ses réunions décisionnelles, intégrer au moins un membre du CA en vigueur afin d'assurer la navette entre le CA, en charge des actions financières et de l'image générale de l'association, et la commission mettant en œuvre l'action. Afin d'alléger cette navette, mais sous condition de traçabilité, est proposé de permettre aux commissions désignées de créer, par leur action, leur propre budget afin de ne pas dépendre du budget du Conseil d'Administration.

- A. Création de la Commission Action

Le lancement de la Commission Action sera impulsé par le Conseil d'Administration à venir, qui ensuite, pourra déléguer à l'un de ses membres, la charge de faire la navette entre les réunions de la commission et le CA. Cette commission, une fois constituée, aura pour obligation de maintenir une traçabilité comptable de ses actions financières et de rendre compte au CA de son action. Pour l'exécution de son action, elle sera libre de générer son propre budget par le fruit de son action. Elle établira elle-même son propre bilan afin d'explicitier lors des assemblées son fonctionnement, son action et ses projets.

Vote d'approbation du principe d'autonomie budgétaire de la commission action :
Unanimité (23 / 23 présent-e-s et représenté-e-s)

Le principe est approuvé pour la commission action.

- B. Création d'un budget numérique

La Commission Numérique (reconfiguration de la commission technique déjà existante) est déjà opérationnelle. Un des membres du CA aura pour charge de faire la navette entre les réunions de la commission et le CA. Cette commission aura pour obligation de maintenir une traçabilité comptable de ses actions financières et de rendre compte au CA de son action. Pour l'exécution de son action, elle sera libre de générer son propre budget par le fruit de son action. Elle établira elle-même son propre bilan afin d'explicitier lors des assemblées son fonctionnement, son action et ses projets.

Vote d'approbation du principe d'autonomie budgétaire de la commission numérique :
Unanimité (23 / 23 présent-e-s et représenté-e-s)

Le principe est approuvé pour la commission numérique.

- C. Réflexion sur la possibilité d'un autre festival

Il est clair que l'équipe du festival Comme un Détour, festival pensé pour être unique, s'interroge fortement sur la possibilité d'organiser un autre événement. La forme, la durée, le contenu, n'ont absolument pas été planifiés, mais l'organisation d'un tel événement demande une équipe dynamique et investie sur plusieurs mois. Des réserves ont ainsi été annoncées pour reporter la question d'un second festival à 2021, laissant cependant à la commission action la possibilité d'organiser d'autres types d'événements d'ici là.

- D. Lancement d'une prospection immobilière

Durant les trois premières années du projet de lieu collectif, la prospection immobilière avait été mise en attente de la création d'un portefeuille.

Comptant actuellement un portefeuille comprenant plus de 30 000€ destinés à l'acquisition et l'aménagement d'un ou de plusieurs lieux, l'association s'interroge sur le lancement d'une prospection qui nous permettra à la fois de mieux percevoir la réalité immobilière locale mais également d'envisager un budget prévisionnel pour plusieurs cas de figures (terrain à bâtir, bâti à rénover...).

Est proposé que la prospection immobilière ne soit pas à la charge du CA mais ouverte de manière participative. Le périmètre principal de recherche pourra être considéré comme un rayon de 25km autour de la commune de Saint-Georges-d'Aurac, épiceutre approximatif des adhérent-e-s à l'association.

**Vote d'approbation du principe de prospection participative :
Unanimité (23 / 23 présent-e-s et représenté-e-s)**

Le principe est approuvé pour la commission numérique.

• **6. Élection d'un nouveau Conseil d'Administration**

Est constitué une liste participative composée de :

**HAMDI Billitis ; FARRACHE Esther ; CHAUDOIR Nicolas ; CHAVAROT Jean-Baptiste ;
RIONDEL Mélanie ; KOTVAS Olivier.**

**Mise aux votes de la liste pour le renouvellement du Conseil d'Administration :
Unanimité (23 / 23 présent-e-s et représenté-e-s)**

La liste est élue.

Le nouveau Conseil d'Administration est en vigueur dès ce jour jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale.

*Fait à
Le*

Signatures des membres du nouveau Conseil d'Administration :

HAMDI Billitis

KOTVAS Olivier

FARRACHE Esther

CHAUDOIR Nicolas

RIONDEL Mélanie

CHAVAROT Jean-Baptiste